

Livret d'accueil à l'école maternelle

Année 2023-2024

Bienvenue

Qu'est ce que l'école maternelle ?

Comment préparer votre enfant à sa première rentrée ?

Le personnel de l'école

Les horaires

Le transport scolaire

La cantine

La garderie

La participation des parents à la vie de l'école

Le calendrier de l'année

Le site internet

Les questions des parents

Contacts et adresses utiles



Bienvenue dans notre RPI

Ce guide a été rédigé par l'équipe enseignante pour vous aider à préparer la première rentrée de votre enfant. Nous espérons qu'il vous sera utile. Il présente les objectifs de l'école maternelle ainsi que des informations pratiques sur l'école.

Nous tenterons de répondre ici aux questions les plus courantes. Tout au long de l'année nous aurons l'occasion de nous rencontrer pour en parler.

Qu'est-ce que l'école maternelle ?

Qu'apprend-on à la maternelle ? L'école maternelle est la première étape de la scolarité de votre enfant. Les apprentissages sont au centre de l'école maternelle.

À l'issue de ses 3 années de maternelle (petite section, moyenne section, grande section) votre enfant aura acquis des connaissances, des compétences, dans les cinq grands domaines des programmes de la maternelle (programmes de mars 2015) :

- Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité artistique
- Construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- Explorer le monde



L'école maternelle a aussi un rôle essentiel dans le repérage et la prévention des difficultés.

Dans la classe l'enseignant(e) est secondé(e) par une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Les règles de vie à l'école

L'instruction est désormais obligatoire à partir de 3 ans, l'enfant doit donc être présent tous les jours, même en maternelle. Ses absences devront être justifiées. Toutes les absences doivent être signalées à la direction ou à l'enseignant, le jour même ou à l'avance.

Le règlement de l'école définit les droits et devoirs de chacun. Il est voté chaque année par le conseil d'école, il vous sera distribué.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.





Comment préparer votre enfant à sa première rentrée ?

Une période d'adaptation à prévoir :

Ne soyez pas trop impatients de faire entrer votre enfant à l'école sur des journées complètes.

À l'école maternelle, votre enfant grandit et de nouveaux apprentissages importants sont mis en place : la séparation avec les doudous-tétines, de nouvelles règles de vie en collectivité, la concentration pour les apprentissages, l'autonomie pour la propreté, la gestion des activités autonomes lorsque les adultes s'occupent d'autres enfants... Cela peut créer de la fatigue les premiers temps, le temps de s'adapter à un nouveau fonctionnement.

Nous vous invitons à commencer, selon vos possibilités, en limitant la cantine et la garderie. Vous pouvez également commencer par les matinées seulement.

Commencer par des journées allégées permet de laisser une impression positive à l'enfant et lui donne envie de revenir.

La rentrée

Pour dédramatiser la rentrée, n'en parlez pas plus que nécessaire, n'entourez pas ce jour de tout un cérémonial. Vous pouvez lire un petit album à ce sujet. Parlez aussi positivement de l'école.

N'hésitez pas à venir visiter la classe et rencontrer les enseignantes avec votre enfant avant sa rentrée. **Le mardi 27 juin 2023 entre 16h30 et 17h30**, nous vous invitons à venir visiter la classe afin de faciliter la rentrée. Vous pouvez apporter **les documents d'inscription qui vous ont été donnés à compléter lors de votre passage à la mairie.**

Les doudous et tétines sont réservés aux temps de sieste ou pour se consoler exceptionnellement. Ils peuvent bien sûr accompagner l'enfant lors des premières séparations mais seront ensuite rangés. Nous vous invitons à **commencer cet apprentissage avec votre enfant, en réservant la tétine aux temps de repos.**



RÉCIT préscolaire



Il est important de profiter de l'été pour apprendre à **quitter les couches** en journée puis à la sieste si l'enfant en met encore, avec bienveillance et encouragements.

Aucune compétence scolaire n'est à travailler avant de venir à l'école. N'apprenez pas les lettres et les chiffres, c'est trop tôt, nous vous l'expliquerons en réunion de rentrée. Privilégiez avec votre enfant le travail sur :

— **la concentration** : écouter une histoire complète, rester assis à table pendant tout le repas, éviter les écrans qui perturbent les capacités de concentration...

— **l'autonomie** : apprendre à s'habiller seul, à manger, à aller aux toilettes seul, à ranger ses jouets...

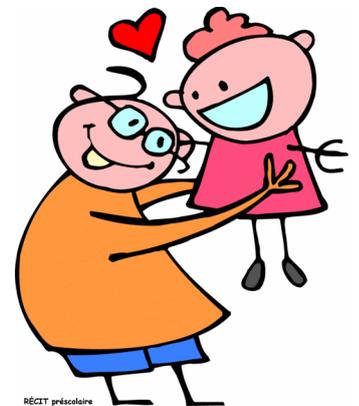
— **l'éveil et la curiosité** : vis-à-vis des livres, des mots, de la nature, des premiers jeux de société...

Ce sont ces compétences qui lui permettront de réussir.

Pour faciliter la séparation

Dites à votre enfant ce que vous allez faire pendant sa présence à l'école.

Précisez-lui qui va venir le chercher.



Aidez votre enfant à vous quitter **en partant rapidement** après un petit câlin. Plus vous attendez, plus il lui est difficile de vous voir partir. Et partez rassurés, les larmes sèchent vite...

Soyez bien à l'heure pour récupérer votre enfant, les temps d'attente pouvant être source d'inquiétude, car les parents des copains sont déjà venus...

Le personnel de l'école

Vous pourrez croiser au sein de l'école plusieurs personnes qui ont chacune leurs fonctions.

L'équipe enseignante composée des enseignants et des ATSEM qui assurent le temps scolaire de votre enfant.

L'équipe municipale composée du personnel de cantine, de transport et de garderie qui assure les temps périscolaires.

L'ensemble de ces personnes forment la communauté éducative de l'école. Chaque adulte a comme priorité le bien-être des enfants. Ils doivent assurer la sécurité physique et morale de chaque enfant au sein de l'établissement.

Trombinoscope



Claire CHAPUIS
Classe de PS MS



Nadine GUIRAL
ATSEM et Cantine



Zoé GEFFRAY
Classe de CE1



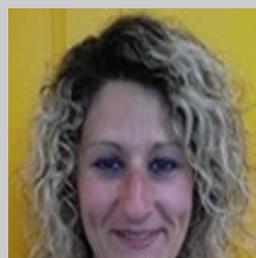
Laura DA SILVA
ATSEM



Antoine MICHEL
Classe de GS CP
Directeur



Nadine ARISTON
Bus



Edith GUIRAL
Garderie et
Cantine

SACOMAN Isabelle
Cantine

Les horaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30-8h40	Garderie			
8h50-12h	Classe		Classe	
12h-13h30	Cantine		Cantine	
13h30-16h20	Classe		Classe	
16h20-18h30	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Les portes ouvrent le matin à 8h40 puis ensuite à 12h. L'après midi à 13h20 et 16h20.



Le transport scolaire

Le service du bus assuré par la Région permet aux enfants de rejoindre leur école. Suivant l'école de votre enfant celui-ci prendra le bus sur la première ou la deuxième rotation. Nadine ARISTON, employée municipale, accueille les enfants et les surveille pendant les trajets. Vous pourrez aussi lui communiquer des informations à faire passer aux enseignants.

<u>Matin</u>	<u>Soir</u>
Bréziers : 7h55 École de Théus : 8h05 École de Remollon : 8h15 École de Rochebrune : 8h30 École de Théus : 8h40 École de Remollon : 8h50	École de Rochebrune : 16h00 École de Théus : 16h10 École de Remollon : 16h20 École de Théus : 16h25 École de Rochebrune : 16h35 Bréziers: 16h45
Les heures indiquées sont les heures de départ du bus	Les heures indiquées sont les heures d'arrivée du bus

Cantine



Le service de cantine a lieu entre 12h et 13h.

Le tarif du repas est de 4€

Les questions des parents

Comment inscrit-on son enfant à la cantine ?

L'inscription se fait à l'école au début de chaque mois. Plusieurs options sont possibles :

*-Votre enfant **peut être inscrit de manière régulière** (tous les jours, tous les mardis...).*

*-Vous pouvez aussi **régler 5 ou 10 repas d'avance et les utiliser les jours qui vous conviennent** dans le mois. Dans ce cas vous devrez informer Nadine GUIRAL que votre enfant mange à la cantine soit en mettant un mot dans la pochette de liaison de votre enfant soit sur Classroom.*

En septembre la responsable de cantine fait parvenir le règlement intérieur de la cantine aux familles qui doivent le signer, et elle les informe des modes de facturation et de paiement.

Qui s'occupe des enfants à la cantine ?

*C'est l'équipe municipale qui s'occupe des enfants lors du service de cantine. **Les enfants sont encouragés à goûter à chaque plat.***

Comment connaître le menu ?

Il est affiché chaque semaine sur la porte de l'école.

Que faire en cas d'allergie alimentaire ?

En cas d'allergie des mesures particulières doivent être mises en place. Parlez-en à l'enseignante de votre enfant.

Garderie



La garderie a lieu chaque matin de 7h30 à 8h40 ainsi que chaque soir de 16h20 à 18h30. Pour déposer et récupérer votre enfant, l'entrée se situe sur la porte centrale du bâtiment, côté route.

Les questions des parents

Mon enfant prend le bus le matin, peut-il aller à la garderie ?

Si votre enfant prend le bus avant 8h15, il descendra à la garderie de Remollon lors du premier passage du bus. Il restera en garderie jusqu'à 8h40 ou Édith le conduira dans sa classe.

Comment inscrit-on son enfant à la garderie ?

L'inscription se fait à l'école soit auprès d'Edith GUIRAL, soit auprès de l'enseignant.

Mon enfant doit-il rester tous les soirs à la garderie ?

Non, comme pour la cantine, vous pouvez choisir les jours où votre enfant restera. Les journées sont longues pour les enfants, aussi, si vous en avez la possibilité, n'hésitez pas à venir le chercher plus tôt.

Les enfant goûtent ils à la garderie ?

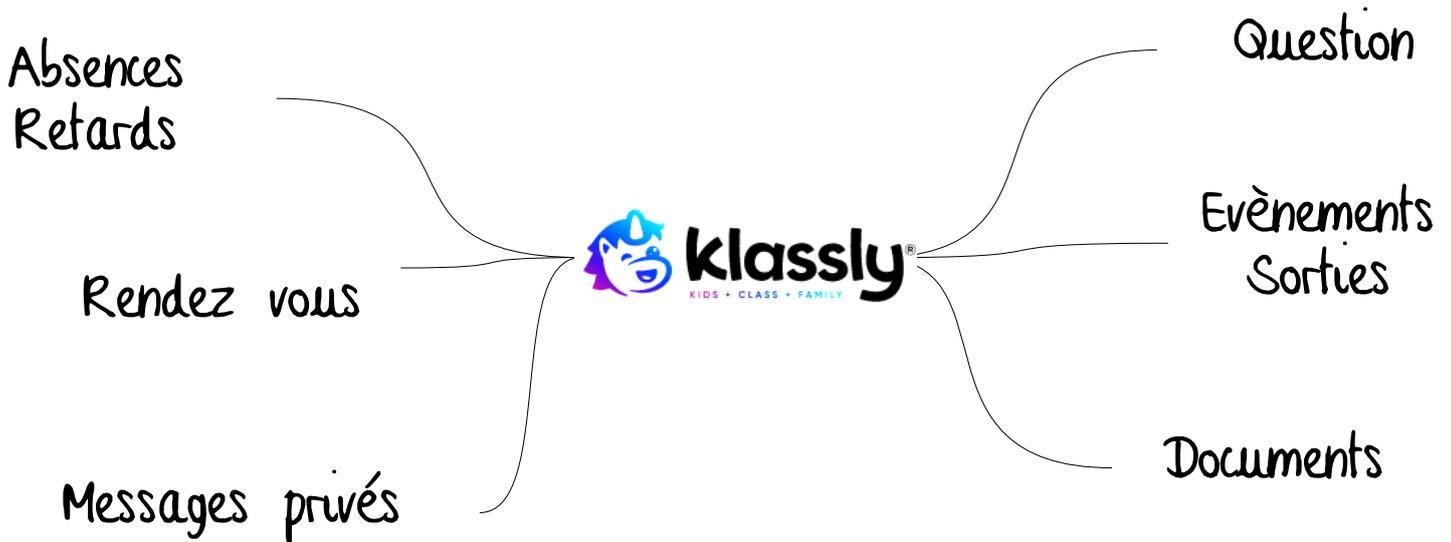
Les enfants commencent par goûter puis ils jouent sous la surveillance d'Edith. Seuls les parents ou une personne autorisée par eux peuvent venir le chercher.

Une facture vous sera adressée directement par le trésor public

Tarifs : 1€ le matin – 1,5€ le soir

Communication Ecole-Famille

Nous utilisons un cahier de liaison numérique : l'application Klassly. Cette application nous permettra d'échanger sur la scolarité de votre enfant :



Pour les documents nécessitant une signature une pochette sera mise dans les cartables au besoin.

L'accès à Klassly est gratuit

Vous pouvez y accéder depuis un ordinateur à partir du site

<https://fr.klass.ly>

À la rentrée nous vous communiquerons les identifiants de la classe afin que vous puissiez vous connecter.

Un site ou une application permettent de consulter toutes les publications et de communiquer avec les enseignants.

La participation des parents à la vie de l'école



Les parents d'élèves ont de multiples occasions de participer à la vie de la communauté scolaire.

Vous serez reçus par les enseignants pour **échanger autour des apprentissages**, lors des réunions de rentrée et pour des entretiens individuels. **Vous pouvez, quand vous le souhaitez, demander un rendez-vous à l'enseignant.**

Vous serez bienvenus aux rencontres festives qui peuvent être organisées : spectacles, chorales d'enfants et expositions.

Les informations concernant l'école vous seront communiquées via l'application en ligne Classroom. Cette application nous permettra d'échanger les informations du quotidien de la classe. Des précisions sur le fonctionnement de l'application vous seront données à la rentrée. Dans le cas où nous aurions besoin de votre signature, une pochette voyagera dans le cartable de votre enfant afin que vous puissiez compléter le mot et nous le retourner

Vous serez aussi sollicités pour accompagner les sorties scolaires (cinéma, musée ...) ou les journées de regroupement avec les autres écoles du RPI : des moments agréables à partager avec les enfants.

Les enseignants peuvent faire appel à vous dans le cadre du projet de classe ou d'école.



Parents délégués et conseil d'école

Les représentants des parents d'élèves

Les représentants de parents d'élèves **participent à la vie de l'école**, ils représentent l'établissement auprès des institutions et **assistent aux conseils d'école**.

Dans le courant du mois de septembre un mot vous sera adressé pour vous informer de la tenue prochaine des élections. C'est le moment pour se déclarer candidat. Les élections ont lieu au mois d'octobre.

Si vous avez des problèmes, des questions ou des propositions, n'hésitez pas à vous adresser à eux directement lorsque vous les croisez. Leurs numéros de téléphone et adresses mail seront collés dans les cahiers et disponibles sur le site de l'école.

Le conseil d'école

Le conseil d'école a lieu 3 fois par an. Il réunit les directeurs, les enseignants, les représentants des mairies, le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) et les représentants de parents élus.

Les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur la vie de l'école, ils votent les décisions lorsque cela est **nécessaire** (nouveau règlement, choix des horaires de l'école, circuit du bus...). À l'issue de chaque séance, un compte-rendu est rédigé et vous sera transmis.

Calendrier de l'année scolaire

Zone B

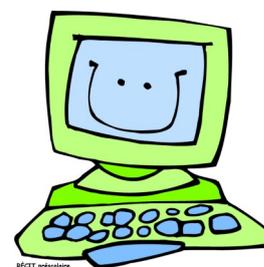
	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1 ^{er} septembre 2023		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Reprise des cours : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Reprise des cours : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 17 février 2024 Reprise des cours : lundi 4 mars 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024 Reprise des cours : lundi 11 mars 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Reprise des cours : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2024 Reprise des cours : lundi 29 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024 Reprise des cours : lundi 6 mai 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Reprise des cours : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024 et le samedi 11 mai 2024.



MENJ - Décembre 2022

Le site internet de l'école



<http://www.ec-des-demoiselles-coiffees.ac-aix-marseille.fr>

Vous trouverez sur le site des informations pratiques pour la rentrée.



Les questions des parents

Est-ce que je peux accompagner mon enfant dans sa classe ?

Oui, de 8h40 à 8h50, c'est le temps de l'accueil : chaque parent accompagne son enfant dans la classe. **Ce temps de transition entre la vie de famille et la vie à l'école est important**, il permet à votre enfant de commencer sereinement sa journée.

À partir de 8h50, la classe commence et les parents sortent. Si vous arrivez après 8h50, sonnez à la porte.

Qui peut venir chercher mon enfant à la sortie ?

Au moment des sorties, les élèves doivent être récupérés à l'école par leurs parents ou par une personne autorisée par ceux-ci. Chaque famille établit en début d'année **la liste des personnes autorisées à venir chercher son enfant à l'école.** Vous remettrez cette fiche d'autorisation à l'enseignant. Il est possible de modifier cette liste en cours d'année et pensez à bien la mettre à jour.

Que se passe-t-il si mon enfant pleure en arrivant ?

Si votre enfant pleure, ce n'est pas forcément grave. Il faut le rassurer. Un adulte sera là pour s'occuper de lui. En arrivant dès 8h40 à l'école, votre enfant pourra profiter de l'accueil du matin et vous aurez du temps à lui consacrer.

Est-ce que je peux garder mon enfant chez moi l'après-midi ?

On peut l'envisager, en petite section, si vous sentez qu'il a besoin de temps pour s'adapter à l'école.

Quand ai-je la possibilité de parler à l'enseignant ?

Au moment de l'accueil et de la sortie, l'enseignant est là avant tout pour les enfants. Vous ne pouvez échanger que des informations rapides. Pour un entretien individuel, vous pouvez prendre rendez-vous.

Mon enfant est fiévreux, a été malade la veille ou la nuit avant de venir, est-ce que je peux le mettre à l'école ?

Non, dans ce cas, votre enfant n'est pas disponible pour les apprentissages. De plus, aucun médicament ne peut être donné à l'école.

Si mon enfant n'a pas envie d'aller à l'école, est-ce que je peux le garder avec moi ?

S'il n'est pas malade, il doit venir à l'école : pour ne pas être en décalage avec les autres élèves et pour participer pleinement à la vie de sa classe.

Que se passe-t-il si mon enfant est malade pendant sa journée de classe ?

En cas de problème de santé lors de la classe ou de la cantine, l'école vous appellera. En début d'année, vous remplissez une fiche de renseignements et une fiche d'urgence sur lesquelles vous inscrivez plusieurs numéros de téléphone auxquels vous pouvez être appelé en cas de problème. L'école doit pouvoir vous joindre à tout moment. Il est indispensable de signaler tout changement. Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur.



Comment habiller mon enfant ?

Il faut l'habiller de façon pratique pour qu'il soit à l'aise. Au cours de la journée, les enfants ont des activités physiques (dans la cour de récréation, en salle de gymnastique...) et beaucoup d'occasions de se salir (peinture, collage, jardinage ...). **Les vêtements doivent donc permettre toutes sortes de mouvements, être solides et lavables facilement.** L'idéal est que votre enfant puisse enlever et remettre ses habits tout seul : il vaut mieux privilégier les chaussures à « scratch », les pantalons à élastiques, les moufles attachées au manteau. Évitez les bretelles et les ceintures. Pas de bijoux.

Si votre enfant a les cheveux longs, nous vous demandons de les lui attacher.

Comment éviter que mon enfant perde ses habits ?

Votre enfant est responsable de ses habits. Cependant en petite section, il lui arrivera souvent de ne pas avoir replacé son manteau sur le bon portemanteau ou d'avoir oublié où il l'a posé. Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, **il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus.**

Perdre un vêtement est chose fréquente à l'école, mais il réapparaît presque toujours au bout de quelques jours.



Mon enfant peut-il apporter des objets de la maison à l'école ?

Oui, il peut apporter un objet à présenter à la classe (un livre, une carte postale ...). Mais il ne doit venir ni avec des jouets ni avec de la nourriture afin d'éviter les disputes ou les pertes. **Les objets de valeur sont interdits.** Les enfants de petite section peuvent apporter leur doudou ou tétine à l'école pour la sieste. **En début d'année pour faciliter la transition il pourra prendre son doudou** pour le temps d'accueil. On le déposera ensuite dans la « boîte à doudou » pour la fin de la matinée.

Comment se passe la sieste ?

Après la cantine, les enfants se rendent au dortoir avec l'ATSEM. Puis les enfants se lèvent et retournent en classe pour de nouveaux apprentissages.



Mon enfant n'a pas l'habitude de faire la sieste, va-t-on l'obliger à dormir ?

Souvent fatigué par sa demi-journée de classe, il est très rare qu'un enfant qui s'allonge après l'heure du repas ne s'endorme pas. C'est pourquoi **nous proposerons à votre enfant ce moment de repos systématiquement**. Il en profitera probablement.

Le réveil est échelonné, les élèves se réveillent au fur et à mesure et sont accueillis dans la classe.

Les sorties scolaires sont-elles obligatoires ?

Oui, si elles se déroulent sur le temps scolaire. Une **attestation d'assurance est obligatoire pour les activités hors temps scolaire**. Les sorties organisées par les enseignants s'inscrivent dans le projet d'école : elles sont l'occasion de nombreux apprentissages et font partie des moments forts de la vie de la classe. Nous ferons appel à vous si vous pouvez accompagner la classe.

Mon enfant a des problèmes de santé qui nécessitent des attentions particulières ou un traitement médical spécial. Comment cela se passera-t-il à l'école ?

Prenez rendez-vous avec le médecin scolaire et **parlez en à l'enseignant ou au directeur de l'école**. Si besoin, un PAI (projet d'accueil individualisé) sera signé pour un accueil en toute sécurité de votre enfant.

Contacts et adresses utiles



Ecole Remollon: 04 92 54 60 01

Mail : eepu05.remollon@ac-aix-marseille.fr

Adresse : route des 3 alpes 05190 Remollon

Écoles et intervenants	
Ecole de Théus	04 92 54 62 53 eepu05.theus@ac-aix-marseille.fr
Ecole de Remollon	04 92 54 60 01 eepu05.remollon@ac-aix-marseille.fr
Ecole de Rochebrune	04 92 54 42 62 eepu05.rochebune@ac-aix-marseille.fr
Christel FERRUS (psychologue scolaire)	06 45 73 83 78
Enseignante référent(e) handicap	04 92 56 57 56
Circonscription Veynes	04 92 57 10 28
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale	04 92 56 57 57
Mairie et services municipaux	
Mairie de Bréziers	04 92 55 18 10
Mairie de Remollon	04 92 54 62 98
Mairie de Rochebrune	04 92 54 45 46
Mairie de Théus	04 92 54 64 72
Garderie	04 92 54 60 01
Edith GUIRAL (Garderie)	06 87 06 58 48
Nadine ARISTON (Bus)	06 99 67 33 48
Services annexes	
Région service transport (Bus)	04 86 15 35 10
Bibliothèque CCAS de Remollon	04 92 54 65 62
Centre médico-scolaire (Médecin scolaire)	04 92 51 73 41
Maison des solidarités - PMI	04 86 15 33 33